



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2872

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Elargissement de la rue Dussurgey - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Frier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

*Présents* : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

*Absents excusés* : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

*Absents non excusés* : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 25 juin 2018****Délibération n° 2018-2872**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Fons

objet : **Elargissement de la rue Dussurgey - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé, par sa délibération n° 2015-0475 du 6 juillet 2015, l'inscription à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 de l'opération "élargissement de la rue Dussurgey" à Saint Fons.

**I - Contexte et objectifs du projet**

La Commune de Saint Fons est inscrite dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Le désenclavement des quartiers de cette commune par la desserte d'une ligne de transport en commun et par l'amélioration du maillage viaire est un enjeu majeur.

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a programmé au plan de déplacements urbains (PDU) 2017-2030 et approuvé au COPIL du 26 juin 2017 le principe de desserte bus du secteur Arsenal-Zola, participant ainsi de son attractivité et de son renouvellement urbain.

En l'état actuel, la rue Dussurgey ne permet pas la desserte en transport en commun. Un emplacement réservé de voirie au droit de la rue Mathieu Dussurgey est inscrit au plan local d'urbanisme (PLU). L'élargissement de la rue Dussurgey est nécessaire pour répondre à l'objectif de désenclavement du secteur. L'acquisition des emprises foncières bâties et non bâties nécessaires au projet d'élargissement de voirie nécessitera, à défaut d'une acquisition amiable, une procédure de déclaration d'utilité publique qui pourrait être initiée en 2019 dans le cadre du projet urbain de reconversion du tènement industriel Cuprofil.

Le projet d'élargissement de la rue Dussurgey a pour principaux objectifs de :

- permettre la desserte bus du secteur Arsenal-Zola,
- reprendre le gabarit de la rue pour un partage équilibré de la voirie entre les modes,
- favoriser les modes doux par des aménagements améliorant et sécurisant les liaisons piétonnes et les itinéraires cyclables,
- améliorer la qualité paysagère par un traitement qualitatif des espaces.

Dans l'attente de disposer du foncier nécessaire à l'élargissement de la rue Dussurgey, la Métropole s'est engagée à étudier et adapter la voirie existante pour permettre, en accord avec le SYTRAL, la mise en service d'une desserte en transport en commun à partir de 2019.

L'opération d'élargissement de la rue Dussurgey sera donc mise en œuvre en 2 temps.

## II - Description du projet

### 1° - Phase 1 du projet (2018-2019)

La phase 1 comprend :

- les études sur la totalité du projet (phases 1 et 2),
- les travaux d'adaptation des voiries existantes pour permettre la desserte d'une ligne de bus dès 2019 (rues Dussurgey, Montesquieu, Casanova et Robert et Reynier),
- la démolition d'une maison acquise par la Métropole (emplacement réservé de voirie au PLU pour élargissement rue Dussurgey),
- la poursuite des acquisitions foncières pour l'élargissement de la rue Dussurgey.

L'enveloppe financière prévisionnelle des études, travaux (phase 1) et acquisitions foncières est estimée à 1 200 000 € TTC se répartissant comme suit :

- 470 000 € TTC pour l'ensemble des études (études préalables et études de maîtrise d'œuvre) et des frais de maîtrise d'ouvrage pour la totalité de l'opération,
- 110 000 € TTC pour les acquisitions foncières déjà engagées pour partie,
- 620 000 € TTC pour les travaux de la phase 1.

### 2° - Phase 2 du projet (2019-2022)

La phase 2 prévoit la poursuite des acquisitions foncières puis les travaux d'élargissement de voirie sur la rue Dussurgey. Le programme de travaux de la phase 2 reste encore à définir. Les travaux feront l'objet d'une autorisation de programme complémentaire.

## III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Comme évoqué précédemment, les actions à engager sur ce mandat en cohérence avec le NPNRU nécessitent le vote d'une autorisation de programme en études, foncier et travaux (phase 1).

Des dépenses d'études ont déjà été financées à hauteur de 23 980 € TTC sur l'autorisation de programme d'études globalisées.

Il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 048 020 € TTC en dépenses sur le budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

- a) - la poursuite du projet d'élargissement de la rue Dussurgey à Saint Fons,
- b) - le lancement des études pour le projet d'élargissement de la rue Dussurgey,
- c) - la réalisation des travaux de la phase 1.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement en entretien de voirie pour un montant de 1 048 020 € TTC en dépenses sur le budget principal réparti selon l'échéancier suivant :

- 331 020 € en 2018,
- 440 000 € en 2019,
- 22 000 € en 2020,
- 255 000 € en 2021,

sur l'opération n° 0P09O5543.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 072 000 € TTC en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 23 980 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.**